



La population vivant en structure collective augmente en Guadeloupe

Insee Flash Guadeloupe · Juin 2022 · n° 166

En 2019, en Guadeloupe, le nombre de personnes vivant dans une structure collective, ou communauté (maison de retraite, internat, cité universitaire, établissement pénitentiaire...) s'élève à 5300, passant de 0,8 % à 1,4 % de la population totale en 10 ans. En Martinique, cette proportion a moins augmenté, passant de 1,3 % de la population à 1,5 % de 2009 à 2019, soit 5500 habitants. En Guyane, cette part est stable en 10 ans, avec 1,2 % des habitants vivant en communauté, soit 3300 personnes.

Jeunes en formation : une évolution contrastée entre les 3 régions

En 10 ans, le nombre de personnes vivant en cité universitaire augmente de 14,7 % en Guadeloupe et de 5,2 % en Martinique, par an en moyenne. Dans les deux îles, les personnes résidant en cité universitaire ou en internat représentent 28 % des personnes vivant dans une communauté en 2019. L'évolution est différente en Guyane : le nombre de personnes résidant en internat est multiplié par 3 en 10 ans, tandis que le nombre d'habitants en cité universitaire reste stable malgré l'augmentation de la population. Ainsi, la proportion de personnes vivant en internat ou en cité universitaire y représente 42 % de la population des communautés. Pour 10 000 jeunes âgés de 15 à 25 ans, 270 vivent en internat ou cité universitaire en Guadeloupe, 310 en Martinique et 230 en Guyane.

Maisons de retraite et Ehpad : un nombre de résidents en plus forte évolution aux Antilles qu'en Guyane

La population vivant dans une maison de retraite est multiplié par 7 en 10 ans en Guadeloupe pour atteindre 1200 personnes. En Martinique, elle a doublé, soit 1320 personnes en 2019. Pour 10 000 habitants de 65 ans ou plus, le nombre de résidents en maison de retraite est de 150 en Guadeloupe, 170 en Martinique et 130 en Guyane. Ainsi, la proportion de personnes vivant en Ehpad ou en maison de retraite est plus importante aux Antilles qu'en Guyane : 0,4 % de la population totale en Martinique, 0,3 % en Guadeloupe mais seulement 0,1 % en Guyane. Cet écart est en partie dû à la structure de la population, plus âgée aux Antilles. La moyenne d'âge des résidents en maison de retraite est plus élevée en Martinique (83 ans) qu'en Guadeloupe ou en Guyane (80 ans).

En France métropolitaine, les personnes âgées vivant en maison de retraite sont très majoritairement des femmes (74 %, Figure 3). Ce phénomène est moins important en Guadeloupe (59 %), en Martinique (63 %) et en Guyane (54 %).

Établissements pénitentiaires : une population plus importante aux Antilles-Guyane qu'en France métropolitaine

La proportion de personnes vivant en établissement pénitentiaire atteint 24 habitants pour 100 000 en Guadeloupe. La proportion est similaire en Martinique avec 22/100 000 mais bien plus importante en Guyane qui compte 34 personnes incarcérées pour 100 000 habitants. En revanche, elle est bien inférieure en France métropolitaine (10 habitants sur 100 000).

Les femmes sont sur-représentées dans les établissements pénitentiaires en Guyane, puisqu'elles représentent 10 % des résidents. Cette part est inférieure à 4 % dans les établissements des Antilles ou de France métropolitaine.

Dans les établissements militaires, la population est majoritairement masculine. Cependant, la part des femmes en Guadeloupe (29 %) et en Martinique (25 %) est supérieure à la moyenne nationale (9 %). En revanche, les établissements militaires de Guyane sont proches de la moyenne en hébergeant 10 % de femmes. Les Antilles se singularisent également par la jeunesse de la population vivant dans ces établissements : la moyenne d'âge est de 21 ans en Guadeloupe et 22 ans en Martinique, contre 27 ans en France métropolitaine. Elle est de 30 ans en Guyane.

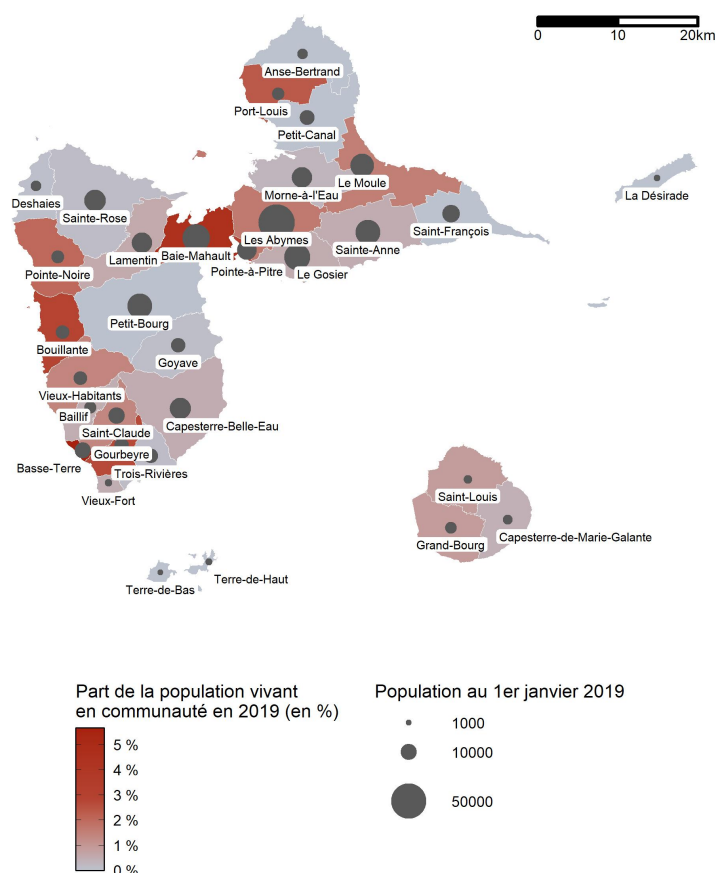
La population des communautés est concentrée aux Antilles et dispersée en Guyane

En Guadeloupe, la moitié de la population vivant en communauté est concentrée sur les communes de Baie-Mahault (principalement des établissements militaires et pénitentiaires), des Abygmes (maisons de retraite) et de Pointe-à-Pitre (cités universitaires).

En Martinique, la population des communautés est principalement concentrée (73 %) sur 4 communes : Fort-de-France (maisons de retraite, établissements sanitaires ou sociaux), Ducos (établissements pénitentiaires), Schoelcher (cités universitaires), Le Lamentin (établissements militaires).

En Guyane, la population carcérale est située exclusivement à Rémire-Montjoly. Pour les autres communautés, la population est principalement localisée dans les trois communes suivantes : Cayenne (internats, cités universitaires, maisons de retraite), Kourou (établissements militaires) et Saint-Laurent-du-Maroni (internats).

Figure 1 – Part de la population vivant dans une structure collective en Guadeloupe (2019)



source : Insee, recensement de la population 2019

Publication rédigée par : Matthieu Cornut (Insee)



Institut national de la statistique et des études économiques
Service Territorial de Guadeloupe - 11, Parc d'activités de Jabrun - 97122 Baie-Mahault
Directeur de la publication : Luc Rouvière